

De l'«infériorité» des femmes en Guinée

Hélène Kokolou Zogbélémou est présidente de l'ONG humanitaire pour la protection de la femme et de l'enfant (HPFE), créée en 2010 après des constats de cas de violations des droits dans la région sud-est de la Guinée. Un engagement contre des maux qui font écho à son propre parcours.

Propos recueillis par Catherine CHOQUET, membre du comité de rédaction d'*H&L*

Vous militez depuis une dizaine d'années pour les droits des femmes. Pouvez-vous nous parler de votre parcours ?

Je suis née à Man, en Côte d'Ivoire. J'ai fait mes études primaires et une partie du secondaire là-bas, l'autre partie à N'zérékoré, en Guinée, où j'ai obtenu mes deux baccalauréats.

Diplômée de l'université Julius-Nyerere à Kankan (Guinée), j'ai travaillé au collège Almamy-Samory-Touré comme professeure de français, puis comme animatrice communautaire à l'Institut de recherche agronomique de Guinée (Irag), basée à Sérédou (préfecture de Macenta), puis comme gestionnaire administrative et financière des caisses du Crédit rural de Samoé, Diécké, Yomou et Péla. L'exercice de ces fonctions au niveau communautaire m'a permis d'évaluer le niveau de violence qui touche les femmes et les enfants de nos régions, de mesurer de près leur manque d'information, la faiblesse et la non-application de certains textes de loi guinéens.

Victime moi-même de mutilation génitale féminine et de rejet pour grossesse précoce puis pour divorce [voir encadré], je me suis engagée depuis 2009 dans la lutte contre toute forme de violence afin de promouvoir et défendre les droits des femmes et des enfants.

A cette date, en poste à Péla, j'ai pu constater le nombre important de collégiennes enceintes et de fillettes empêchées d'aller à l'école car retenues à la maison pour s'occuper des bébés des filles-mères en cours d'études. Comprenant que ces filles ignoraient tout de la sexualité (cycle mensuel, planification...), j'ai engagé une série d'actions de sensibilisation sur ce sujet, avec l'accord du directeur du collège. C'est aussi là qu'est née l'idée de création d'une ONG.

« Les quelques cas de violences basées sur le genre qui parviennent au niveau des services de sécurité souffrent souvent de la complicité de leurs agents ou des magistrats, dont beaucoup privilégient leurs intérêts financiers à ceux des victimes. »

Vous avez alors créé HPFE. Quels sont ses objectifs ?

L'ONG humanitaire pour la protection de la femme et de l'enfant (HPFE) est une organisation de la société civile née en 2010, à N'Zérékoré, en Guinée forestière, et affiliée depuis 2012 au Service régional d'appui aux collectivités et de coordination des interventions des coopératives et ONG (Seracco). Ses priorités sont la promotion des droits de l'Homme, l'égalité de genre, l'autonomisation des filles et des femmes et le développement communautaire. HPFE est engagée depuis sa création dans la lutte contre les violations des droits humains dans la région, contre les pratiques ancestrales et discriminatoires.

Vous vous êtes notamment préoccupée de deux petites filles qui présentent une malformation congénitale. Dans quelle mesure ces cas sont-ils révélateurs de résistances à la prise en charge ?

En janvier et février 2018 l'ONG a en effet été interpellée sur deux cas de maladies qualifiées de « bizarres », parce que méconnues, dans les districts de Bérégn (sous-préfecture de Péla, préfecture de Yomou) et Zowota (sous-préfecture de Kobela, préfecture de N'zérékoré). Ces maladies méconnues sont en général entourées de plusieurs croyances, et, dans la plupart des cas, elles se soldent par des assassinats.

Le 22 janvier 2018 j'ai été mandatée pour me rendre à Bérégn pour étudier la situation. Selon les informations recueillies, la petite Mamè Monèmou est née en 2013. Le père cultivateur étant décédé en 2017, la mère, Luopou Délamou, ménagère, élève seule leurs six enfants. A l'examen, la petite indique un retard de croissance par rapport à ses jeunes sœurs, et une fermeture totale de l'orifice anal. A 5 ans, incapable de se laver après les toilettes, elle



© DR

garde toujours des restes de selles dans le vagin. La mère, très occupée à chercher des moyens de nourrir sa famille via des contrats journaliers, manque de temps pour s'occuper d'elle.

Quant à la seconde famille, elle a été contactée en mars 2018, près de Zowota. La petite, atteinte de la même malformation ano-rectale, est absente le jour de la visite de l'ONG. Il est alors proposé aux parents de la conduire à N'zérékoré, pour une consultation à l'hôpital régional.

Il faut préciser que l'imperforation anale ne peut être traitée en Guinée, ce qui rend difficile la prise en charge de ces enfants. Il faut aussi dire que depuis le passage de la maladie à virus Ebola et les folles rumeurs qui se sont répandues dans le pays, on ne peut que constater un manque de confiance dans les structures sanitaires de la région (le gouvernement a tardé à réagir face à l'épidémie, et, selon certaines rumeurs, les autres pays où cette maladie a sévi auraient demandé aux Occidentaux de l'argent contre la fourniture de sang humain, ou encore les Occidentaux n'auraient pas soigné, mais inoculé la maladie...).

« La femme est traditionnellement considérée comme un être inférieur. Si elle s'engage dans la défense des droits humains, son initiative est considérée comme contraire à la morale coutumière ou comme une grave ingérence dans les affaires administratives guinéennes. »

Cette défiance a fait que la famille de Bérégnia a pensé qu'aller faire opérer sa fille dans un autre pays signifiait aller la vendre. Quant à celle de Zowota, elle a simplement envoyé sa fille chez sa grand-mère à Wouro (préfecture de Yomou). HPFE, habituée à de telles réactions, ne cesse de chercher des stratégies pour amener les parents des victimes à adhérer au processus de prise en charge. Ainsi, la prise en charge des bébés porteurs d'hydrocéphalie (qualifiés de monstres, dans la région) par les structures sanitaires spécialisées à Conakry a fait aussi l'objet de plusieurs actions de sensibilisation et s'est soldée par un résultat satisfaisant. Sur huit enfants identifiés, cinq ont subi une intervention chirurgicale à l'hôpital sino-guinéen, à Conakry. La méconnaissance de cette maladie par les médecins locaux et les moyens logistiques limités de l'ONG constituent un frein au travail. Mais celle-ci se montre plus que déterminée à accompagner ces enfants dans leur prise en charge sanitaire, laquelle constitue un droit.

Vous vivez en Guinée forestière. Quelles sont les difficultés spécifiques que vous rencontrez dans votre travail en faveur des droits des femmes ?

En Guinée, la femme est traditionnellement considérée comme un être inférieur. Si elle s'engage dans la défense des droits humains, cela est considéré comme contraire à la morale coutumière ou comme une grave ingérence dans les affaires administratives. Le plus souvent, elle se voit forcée de renoncer à toute tentative de changer la société, d'améliorer les conditions de vie ou de restaurer la justice.

A la fois victime d'excision et petite fille d'exciseuse, mon engagement dans la lutte contre les pratiques ancestrales et discriminatoires, plus spécifiquement l'excision, est très mal perçu et mal interprété par ma communauté. Je suis ainsi la proie à des injures, à des humiliations, traitée d'aliénée, de quelqu'un qui tourne au ridicule sa propre culture. Ainsi, à Magbozouou, un jeune a été exproprié de sa plantation de café au profit de la construction d'un camp d'excision, qui a connu le décès d'une fillette de 10 ans. Les autorités ont non seulement réussi à dénigrer tous les efforts de l'ONG et à dissimuler les informations relatives au décès de la fillette, mais aussi à pousser la population à interdire l'accès du village à tout le personnel de l'ONG, et à moi en particulier. Pire encore, j'ai reçu un appel téléphonique de la part d'un avocat originaire de cette localité, vivant à Conakry, m'intimant de ne plus inquiéter les exciseuses de son village, au péril de ma vie.

Il faut mentionner aussi que la légèreté dans l'application des textes de lois constitue un facteur de risque accru non seulement pour les victimes, mais aussi pour nous, les défenseuses des droits. En 2015,

Violences faites à la jeune fille, violences faites à l'épouse

« Il faut savoir que ma grand-mère était l'exciseuse principale de la famille "Zogo" (clan détenteur des secrets mystiques de la forêt). La pratique de l'excision était imposée à toute sa lignée. En 1976, mes deux jeunes sœurs et moi avons été emmenées de force de Côte d'Ivoire à un campement situé dans le sud-est de la Guinée, précisément dans le district de Komou (sous-préfecture de Samoé, préfecture de N'zérékoré), pour subir l'excision. Les atrocités ainsi commises sur ma personne et mes deux jeunes sœurs ont amené mes parents à ne plus renouveler cette pratique ensuite.

En 1980, j'ai connu ma première grossesse en Côte d'Ivoire, ce que mes parents ont jugé très honteux parce qu'hors mariage et parce que j'étais l'aînée (selon des croyances non fondées, le premier né de la famille doit être un modèle parfait que tous les autres enfants doivent copier). Le père (ivoirien) et moi avons été contraints au mariage sans nos consentements. Un an après mon accouchement et suite à plusieurs négociations des membres de la communauté guinéenne vivant à Man, communauté présidée par mon père, je pus retourner chez mes parents.

En 1986, deux ans après la mort du premier Président guinéen Ahmed Sékou Touré, mon père a décidé du retour de toute la famille en Guinée. Il a alors décidé que ma fille devait rester avec son père. J'ai pleuré toutes les larmes de mon corps :

j'avais le choix entre abandonner ma fille et sauver le foyer de ma mère, qui était rendue coupable de la situation, ou la garder et voir ma mère rejetée du foyer. J'ai alors accepté de rendre ma fille de 6 ans à son père, pour sauver le foyer de ma mère. Abandon que je ne me pardonnerai jamais. J'ai refait ma vie en Guinée, m'y suis mariée et j'ai eu deux enfants. Mais en 2000 j'ai divorcé et ai de nouveau été rejetée par ma famille pendant deux ans.

Chez nous, le divorce est considéré comme une faiblesse, une malédiction de la femme et un déshonneur pour la famille. La femme n'a pas le droit d'être la première à le demander, elle doit attendre que l'homme décide de l'abandonner... ou de continuer de lui imposer la vie qu'il juge favorable, selon lui. Durant ces deux années, j'ai été objet de diverses violences. Mes parents, soutenant mon ex-mari, m'avaient séparée de mes enfants, espérant ainsi me contraindre à retourner au foyer. Mon mari ne m'ayant pas mise à la porte, tous considéraient qu'il me revenait de trouver la solution. Toutes les tentatives de réconciliation engagées par mon ex-époux et ses parents ayant échoué, le divorce a été consommé. Avec le temps, mes parents, comprenant qu'ils ne pouvaient pas me faire changer d'avis, sont revenus sur leur position. »

H. K. Z.

dans un dossier de viol où l'ONG s'était constituée partie civile, l'auteur de l'acte, arrêté, et conduit à la justice de N'zérékoré, a été délibérément relâché le lendemain de son arrestation après que sa famille a acheté la conscience des juges. A sa sortie, il a non seulement menacé la victime mais également moi, qui avais conduit le dossier : « vous me reverrez ! ». Face à ces menaces, la famille a été obligée d'éloigner la victime pour au moins lui assurer la vie sauve, même si elle vit avec des séquelles.

Autre exemple, entre avril et mai 2018, dans le cadre de l'épidémie Ebola, l'autorisation de conduire à Womey un journaliste américain en mission m'a été refusée par les autorités de la région.

Ces blocages et/ou intimidations que vous constatez localement sont-ils les mêmes pour toutes les femmes qui se battent pour leurs droits en Guinée ?

Oui, en Guinée, la vie de la femme reste encore largement régie par des règles et des pratiques coutumières qui consacrent la répartition des rôles et des tâches selon le sexe. La femme est trop souvent considérée comme une mineure devant rester sous la tutelle d'un homme (père, époux ou frère), en même temps qu'elle constitue pour lui une « main d'œuvre » disponible. Cela s'explique par le nombre très limité de femmes engagées dans

*L'analphabétisme,
la grande pauvreté
des femmes
et la forte ingérence
du coutumier
dans la législation
entraînent souvent
l'abandon
des procédures
judiciaires
engagées
par les femmes.*

la lutte pour leurs droits. Ainsi, pour jouir des bénédictions des parents ou des sages, éviter le rejet de la famille ou de la communauté, sauver les foyers afin de protéger leurs progénitures, pour préserver leurs postes ou bénéficier de promotions au niveau des services, ou tout simplement pour faire face à la pauvreté, beaucoup renoncent à se battre dès la moindre intimidation.

Au mois de novembre 2018, au cours d'un regroupement de femmes organisé par le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme sur la situation des droits de l'Homme en Guinée (HCDH), à Faranah, j'ai émis l'idée d'encourager une candidature féminine aux élections présidentielles de 2025. Le soir, ces mêmes femmes, sans savoir si cette future candidate pouvait être l'une d'entre elles, sont venues me murmurer à l'oreille de ne pas me lancer en politique parce que les hommes et la religion n'allaient jamais accepter qu'une femme dirige la Guinée. Le chemin pour atteindre l'égalité des sexes en Guinée est donc long, parsemé d'embûches, mais pas impossible à parcourir.

Que disent les textes guinéens ? Sont-ils favorables aux droits des femmes ? Quels sont les obstacles que vous rencontrez ?

Sur le plan juridique la Guinée s'est dotée de

nombreux textes de loi, dont la Constitution de mai 2010, le Code civil, le Code pénal, le Code foncier, le Code de l'enfant, qui témoignent de la volonté politique des pouvoirs publics d'œuvrer au respect, à la protection et à la promotion des droits de l'Homme. Mais ces textes sont peu connus, peu vulgarisés, peu ou pas appliqués, surtout quand il s'agit de ceux relatifs à l'interdiction des pratiques discriminatoires.

Il faut mentionner le fait que les cours et tribunaux sont éloignés des justiciables, géographiquement, mais aussi à cause du coût des services, souvent gonflés du fait de la corruption. La capacité opérationnelle des ONG et des structures d'appui sanitaire, psychosocial ou judiciaire est limitée, souvent par manque de ressources (financières et humaines) et de moyens logistiques.

Les quelques cas de violences basées sur le genre qui parviennent au niveau des services de sécurité souffrent souvent de la complicité des agents de ces services ou des magistrats, dont beaucoup privilégient leurs intérêts financiers (bakchichs)... à ceux des victimes. Cette situation constitue un facteur favorisant les violences à l'égard des femmes en Guinée et un obstacle majeur au processus de sensibilisation engagé par les ONG et les institutions, tant nationales qu'internationales.

L'analphabétisme, la grande pauvreté des femmes

et la forte ingérence du coutumier dans la législation entraînent souvent l'abandon des procédures judiciaires engagées par les femmes.

Vous avez été élue membre du comité de pilotage du Programme concerté de renforcement des capacités des organisations de la société civile et de la jeunesse guinéenne (Projeg) et avez obtenu, à sa dernière assemblée générale, la mise en place d'un réseau consacré aux droits des femmes étendu à toute la Guinée. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Le réseau des femmes défenseuses des droits humains, pour moi, symbolise un mouvement de prise de conscience et d'engagement concret des femmes.

Les femmes guinéennes sont en général très courageuses et très engagées. 80 % des charges familiales sont supportées par elles. Premières à se lever et dernières à se coucher, les femmes sont présentes dans toutes les activités génératrices de revenus, bien qu'elles bénéficient très peu des fruits de leur sueur. Les femmes guinéennes mettent parfois du temps à adhérer à un processus, mais une fois sensibilisées, elles peuvent s'engager très fortement. Conscientes de leurs droits, elles peuvent montrer le chemin dans cette lutte contre les violences faites aux femmes dans le monde. ●

« Les maladies méconnues sont en général entourées de croyances. L'ONG HPFE ne cesse de chercher des stratégies pour amener les parents des enfants victimes à adhérer au processus de prise en charge. » Ici la petite Mamè Monèmou lors de la visite d'Hélène Kokolou Zogbélémou à Bérégna (Guinée).

